

Objet : Fête de la chasse et de la nature 2026 - Subvention

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt novembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. MALLEIN. MANTEL MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). GARCIA (Pouvoir F. TOUIHRAT). GROLLIER (Pouvoir P. ZUCCHERO). LALLEMENT (Pouvoir P. DUPERCHY). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). ROSSI. TAVEL (Pouvoir F. MANTEL).

ABSENTS : MMES MM. ALLARD. ILBERT. VOISIN.

Le Président :

Explique à l'assemblée que dans la continuité et devant la réussite de l'édition 2024 qui avait dépassé les 2 000 entrées, l'ACCA de Lépin-le-Lac souhaite organiser une nouvelle « Fête de la chasse et de la nature » sur la plage de Lépin-le-Lac en avril 2026,

Précise que l'objectif pour l'édition 2026 est de maintenir les animations et démonstrations de sonneurs tout en développant de nouvelles animations et que dans ce cadre l'association sollicite une subvention de la CCLA ;

Propose d'attribuer une subvention de 1500€ à l'association ACCA de Lépin-le-Lac pour organiser une nouvelle « Fête de la chasse et de la nature » en 2026 ;

Après en avoir délibéré à 21 voix « Pour », 0 abstention et 2 voix « Contre » (Mme Garcia et M. Touihtrat), le conseil communautaire :

DECIDE d'accorder une subvention de 1500 € à l'association ACCA de Lépin-le-Lac pour organiser la « Fête de la chasse et de la nature » 2026,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

